



Avril 2025

PROJET MOCA :

LES AGENTS DISENT STOP AU DÉMANTÈLEMENT DE LA SUPERVISION !

Face au projet MOCA, qui vise dans un premier temps à centraliser toutes les activités de supervision de nuit, week-ends et jours fériés sur un seul site (Valbonne), **une intersyndicale CFDT, UNSA Aérien, CFE-CGC, SUD Aérien et UGICT-CGT appelle à une grève illimitée à effet immédiat dans les salles informatiques des centres de Toulouse, Valbonne et CDG.**

Les revendications exprimées par une majorité des salariés sont claires :

- **RETRAIT IMMÉDIAT DU PROJET MOCA**
- **Maintien de la supervision 24/7 sur tous les sites DG.SI**
- **Respect des compétences locales et de la diversité des équipes**
- **Refus des mobilités forcées et des suppressions de postes**

Nous refusons :

- **La casse sociale déguisée en pseudo "optimisation"**
- **Le démantèlement d'équipes expérimentées et la perte de nos compétences internes**
- **Une logique purement comptable au mépris des compétences internes, de la qualité de service et, pour certains agents, de la QVT.**

Le démantèlement de l'IT est constant ses dernières années et le mécontentement de l'ensemble des salariés de l'IT grandi en proportion. **LES AGENTS DISENT STOP.** Si la direction minimise ce mouvement social notamment en transférant l'activité vers des équipes non-grévistes ou en réquisitionnant, elle prendra le risque qu'il s'étende.

ENSEMBLE, OPPOSONS-NOUS À CE NOUVEAU PROJET MORTIFÈRE !

Les agents des services de la supervision étant soumis à la loi Diard, les formulaires à remplir sont au verso de ce tract.

DIRECTION GENERALE SYSTEMES D'INFORMATION

**Déclaration d'intention relative à un mouvement de grève
(à remettre en main propre au manager *)**

Nom :
 Prénom :
 Matricule :
 Sigle service :

J'ai l'intention de participer à un mouvement de grève :

Le (date) :..... Deh.....mn àh.....mn
 Le (date) :..... Deh.....mn àh.....mn

J'ai annoncé mon intention de participer à un mouvement de grève à compter du (date) àh.....mn, et je renonce à cette intention.

J'ai annoncé mon intention de participer à un mouvement de grève avec une reprise du travail prévue le (date) àh.....mn. Je modifie cette déclaration et annonce mon intention de reprendre le travail le (date) àh.....mn

Signature du salarié	A remplir par Air France
	Document remis complété et signé le (date).....àh.....mn Prénom, Nom :
	Signature :

Rappels de la loi :

- Le salarié doit déclarer son intention de participer à la grève au plus tard 48 heures avant d'y participer.
- Le salarié qui participe à la grève et qui décide de reprendre son service avant la fin du mouvement doit en informer son employeur au plus tard 24 heures avant l'heure de sa reprise du travail.
- Le salarié ayant annoncé son intention de participer à la grève et qui renonce à y participer doit le déclarer au plus tard 24 heures avant l'heure prévue de sa participation à la grève.

* En cas d'absence du lieu habituel de travail au moment de la déclaration, le salarié doit informer son service de ses intentions en envoyant un courrier électronique reprenant l'intégralité des informations demandées dans ce formulaire, en utilisant le contact approprié indiqué dans le tableau suivant. L'heure retenue pour le respect du préavis sera celle de réception du courrier électronique.

Site	Courrier électronique
Région Parisienne	mail.infogrevedgsi.rp@airfrance.fr
Toulouse	mail.infogrevedgsi.toulouse@airfrance.fr
Valbonne	mail.infogrevedgsi.valbonne@airfrance.fr